

## SAINT JULIEN DE CIVRY

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20H30 sous la présidence de Monsieur Didier ROUX, maire.

Présents : Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD- Delphine DUCERF

- Didier FENEON - Patrice MAILY - Magali MATHIEU - Valérie PILLOUX – Didier ROUX - Joëlle SAMPAIX -

Procurations : Jean-Marc DURY à Didier Roux

Valérie AUPECLE à Valérie PILLOUX -

Absents :

Secrétaire de séance : Magali Mathieu

Date de convocation : Lundi 11 décembre 2023

Date affichage : Mardi 12 décembre 2023

Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux ont pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 novembre 2023, pas de remarque.

Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité :

- de rajouter une délibération : **Convention entre les Amitiés Juliénoises et la commune**
- de supprimer la délibération n° 10 : convention portant mise à disposition d'un terrain. Des éléments nouveaux sont à l'étude et ne permettent pas une délibération de suite.

### **Délibérations :**

#### **1/ Ouverture des crédits pour l'investissement 2024 :**

Didier ROUX, maire, propose d'ouvrir au budget primitif 2024 des crédits d'investissement indispensables à la poursuite des opérations en cours notamment le marché public pour la réhabilitation du logement, les travaux de la chapelle, du cimetière, de l'église et des travaux dans les bâtiments publics.

**11 Voix pour**

#### **2/ Remboursement des cautions pour les deux logements du site multiservice :**

Suite au départ des locataires des deux logements situés au-dessus du salon de coiffure, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 20 novembre 2023. Les lieux étant laissés sans dégradations et dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement :

- de la caution versée par Madame CARLIER Edith lors de la signature du bail en octobre 2016, soit le montant de 150 euros.
- de la caution versée par Monsieur CARLIER Laurent lors de la signature du bail en octobre 2016, soit le montant de 200 euros.

**11 Voix pour**

### **3/ Décision modificative : dégrèvement jeunes agriculteurs 2023 :**

Le montant du dégrèvement 2023 pour les jeunes agriculteurs sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 1 422 €. Cette dépense n'étant connue que fin octobre, le montant est transféré de l'article autres biens mobiliers et autres impôts taxes.

**11 Voix pour**

### **4/ Encaissement d'un don par chèque :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un chèque de 200 euros d'une habitante de la commune. La personne demande que ce don soit affecté uniquement au fleurissement de la commune.

**11 Voix pour**

### **5/ Encaissement de remboursement Groupama pour catastrophe naturelle de 2018 :**

Le Maire explique qu'il a reçu fin novembre 2023 deux chèques de de 4 421.27 € et 1 586.07 € dans le cadre du sinistre sécheresse 2018 sur le bâtiment périscolaire.

**11 Voix pour**

### **6/ Encaissement de remboursement Groupama pour pare-brise bus communal :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 30 novembre 2023 un chèque de Groupama : 596.41 euros pour le remboursement de la facture TTC de remplacement du pare-brise du bus communal.

**11 Voix pour**

### **7/ Autorisation de signature du Maire du marché public dans le cadre de l'opération : schéma directeur d'assainissement et gestion des eaux pluviales :**

Didier ROUX, maire, rappelle que la commune a la maîtrise d'ouvrage du système d'assainissement collectif. Le réseau d'assainissement date des années 1970, et il devient vétuste. Il est donc nécessaire d'œuvrer pour le remettre en état.

Déjà pour des raisons écologiques, car c'est un réseau unique qui montre des dysfonctionnements au niveau des rejets (infiltration d'eau de pluie).

Ensuite, pour que notre commune ne se voit pas fermée à l'urbanisation (PLUi en cours) pour un système de collecte qui ne serait pas aux normes.

Enfin, parce que la compétence système épuration sera transférée prochainement à La Communauté de Communes Le Grand Charolais, et qu'il convient de faire un état des travaux à réaliser, c'est-à-dire réaliser un schéma directeur d'assainissement, avant ce transfert.

La commission Assainissement a reçu une proposition du cabinet SECUNDO pour le lancement d'un marché public pour l'étude du schéma directeur d'assainissement et gestion des eaux pluviales pour un montant total estimé à 71 000 € HT.

**11 Voix pour**

### **8/ Appel à Projet 2024 : demande de subvention au Département, CCLGC et Agence de l'Eau Loire Bretagne :**

Dans le cadre du point n° 7 sur le schéma directeur d'assainissement et gestion des eaux pluviales, le conseil municipal décide de solliciter le soutien financier du Département, de la Communauté de Communes, et de l'Agence des Eaux Loire Bretagne et donne pouvoir au Maire pour leur demander des subventions et signer tous les documents et actes conséquences des présentes.

**11 Voix pour**

### **9/ Convention entre les Amitiés Juliénoises et la commune :**

Conformément à ce qui était prévu, le maire a rencontré Quentin GIBELIN, le propriétaire de l'ancienne salle paroissiale et le nouveau président de l'association Les Amitiés Juliénoises.

Dans la continuité de ce qui existait, une nouvelle convention entre les deux parties a été élaborée, dans laquelle la commune s'engage à louer la salle un minimum de cinq fois l'an, selon le tarif en vigueur. De son côté,

l'association s'engage à satisfaire cette demande, étant précisé que le Président de l'association Les Amitiés Juliénoises, assisté de son conseil d'administration, restera seul juge du calendrier des dates de locations disponibles. Le conseil autorise le maire à signer cette convention.

## **11 Voix pour**

### **10/ Salon de coiffure : remplacement du chauffe-eau : point repris dans les divers au numéro 13**

Ce point n'est pas une délibération car la facture sera établie par le plombier au nom de la commune.

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers à mi-décembre :**

L'état de paiement des loyers des locataires de la commune est présenté au conseil municipal.

### **2/ Point sur la location des deux logements du site multiservice :**

Pierre –Adrien LACROIX loue le T2.

Mathilde DARANCETTE loue le T1.

### **3/ Croix de l'ancienne école privée :**

La nouvelle proposition faite pour la déplacer au lieu-dit Les Claudies, à proximité des arbustes vers le terrain de tennis, a été acceptée par le prêtre. L'Evêché prend le déplacement à sa charge.

### **4/ Point sur l'avancée des travaux du logement de la mairie :**

Serge BERTILLOT fait le point sur les travaux, et précise que le calendrier est pour l'heure respecté.

### **5/ Vœux du Maire :**

La cérémonie aura lieu le samedi 6 janvier 2024 à 20h00 à l'ancienne salle paroissiale.

Les invitations papier seront distribuées par les membres du conseil dans les boîtes aux lettres fin décembre. Les cadeaux des bébés ont été commandés pour 38 €.

### **6/ Vœux au personnel communal :**

Les vœux seront présentés à 20h00 le vendredi 26 janvier 2023 à la salle de la mairie,

### **7/ Bulletin municipal 2023 : avancée :**

Certaines associations n'ont pas encore fait leur retour d'articles et il est demandé de le faire avant fin décembre.

### **8/ Budget 2024 :**

Il est demandé de réfléchir sur les investissements envisagés en 2024.

### **9/ Point sur travaux : Chapelle du Petit Bois :**

L'entreprise Gosetto de Charlieu a commencé le mardi 5 décembre.

### **10/ Compte rendu de la réunion Commission Services à la population et réunion communautaire :**

Patrice MAILLY a participé le 6 décembre à la réunion en Visio pour le service à la population :

- covoiturage
- inscriptions multi accueil et micro-crèches
- natation scolaire
- classement école musique en conservatoire
- grand ciné 2024

Il s'est rendu également à la réunion du conseil communautaire le lundi 11 décembre.

### **11/ Compte rendu de la réunion du comité syndical des Eaux du Brionnais :**

Il est fait par Armand BRIGAUD et Jean-Marc DURY qui se sont rendus à Marcigny le mardi 12 décembre. Dominique VAIZAND est le nouveau président du Syndicat.

### **12/ Demande de Valérie GONDARD pour la gestion de l'Agence Postale Communale :**

L'Agence Postale Communale est équipée d'un nouveau logiciel de gestion depuis l'été 2023.

Valérie GONDARD indique que chaque matin la mise en route et la fermeture demandent 15 mn de temps supplémentaire. Après discussion des diverses solutions possibles, le conseil décide de réduire en conséquence les horaires d'ouvertures de l'Agence afin que le temps de mise en route soit englobé dans les heures de travail de la responsable de l'agence. Mme Valérie GONDARD sera sollicitée pour définir les nouveaux horaires.

### **13/ Salon de coiffure : remplacement du chauffe-eau :**

Le maire explique qu'il a reçu le 21 novembre un courrier de Lucie MILLET, expliquant qu'un chauffe-eau vétuste de son salon de coiffure était tombé en panne et qu'elle avait dû le faire remplacer en urgence pour un coût de 977,89 € TTC. Le conseil accepte la demande de prise en charge par la commune et le plombier établira la facture au nom de la commune.

### **14/ Cinéma en Plein Air :**

Les élus du Grand Charolais ont de nouveau validé le projet de cinéma de plein air sur la période estivale 2024. Cet évènement festif permet à la population de se réunir et de découvrir, dans une ambiance conviviale, une œuvre de cinéma. La commune de Prizy, sollicitée par St Julien, a donné son accord pour renouveler ensemble l'évènement qui, s'il est accepté, aura lieu cette année sur son territoire.

Les communes doivent se prononcer avant le 15 janvier 2024.

### **15/ PLUi :**

La commission s'est réunie le jeudi 14 décembre à la mairie avec la communauté de communes. Il ressort des discussions que les zones de la commune où de nouvelles constructions seront possibles sont extrêmement réduites.

### **Questions diverses :**

#### **1/ Arbres dans la cour de l'école :**

Deux arbres ont été plantés le mercredi 29 novembre.

#### **2/ Chauffeur de bus :**

Le chauffeur de bus, actuellement en arrêt de travail, a demandé par écrit à pouvoir travailler jusqu'à ses 70 ans. Cette demande est légalement possible car elle a eu 3 enfants avant l'âge de 51 ans et l'âge de départ en retraite a été repoussé dernièrement.

La séance ordinaire du vendredi 15 décembre 2023 est levée à minuit.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :Vendredi 26 janvier 2024**

**20h00 : vœux au personnel**

**20h30 : conseil municipal**

Didier ROUX

Valérie PILLOUX

Patrice MAILY

Serge BERTILLOT

~~Valérie AUPECLE~~

Armand BRIGAUD

Delphine DUCERF

~~Jean-Marc DURY~~

Didier FENEON

Magali MATHIEU

Joëlle SAMPAIX

Procurations :

Jean-Marc DURY à Didier Roux

Valérie AUPECLE à Valérie PILLOUX